



Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2015

Etaient présents : Mrs NUNEZ – LAPLACE - LOVATY – MONGARET – CHASTANG – JABOIN - CHABARD - Mmes HEBRARD -THALABARD – TRALLI – TACHON – PAGLIA – DROUHAULT - COQUET.

Absent ayant donné procuration : Mr CHAUCHOT à Mme COQUET

Madame TACHON Martine est élue secrétaire de séance.

Des observations sont faites sur le compte rendu de la séance du 21 janvier 2015 par M. Mongaret, Chauchot et Mme Coquet (annexe 1 : 3 pages) ainsi que par Mr Lovaty.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que le Conseil Général a donné un accord de principe par téléphone le 20 mars 2015 sur l'obtention de la subvention du Fonds 2 pour la construction de l'accueil périscolaire.

Mr Chastang donne lecture du compte rendu de la commission d'Appel d'Offres du 13 mars 2015.

Mr Laplace donne lecture du compte rendu de la commission Administration Générale et Finances du 16 mars 2015. Mr Lovaty s'interroge sur le montant à l'opération 091 sur le BP 2015, il est répondu que c'est en prévision de l'achat de terrains suite à alignement mais également l'achat du terrain au dessus du groupe scolaire.

Mr Mongaret :

- précise qu'il n'a pas donné d'avis favorable pour le BP 2015, il est répondu que cet avis concernait la majorité des présents et non l'unanimité.
- constate que le CA 2014 est similaire en dépenses de fonctionnement au CA 2013
- ainsi que Mr Chauchot et Mme Coquet émettent quelques observations (annexe 2).

Remarque dans cette annexe sur l'augmentation des charges de personnel ; réponse de Mr le Maire : cela fait parti de l'héritage de la municipalité précédente, malgré tout nous sommes en mesure de les gérer.

1- Approbation du Compte de Gestion 2014 de Monsieur le Percepteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêt des comptes d'une collectivité est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par l'exécutif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, et du compte de gestion établi par le comptable.

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, le vote du compte de gestion établi par le comptable (Percepteur) doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 au compte de gestion :

- en fonctionnement : 352 931.50 euros
- en investissement 6 668.36 euros

Après délibération, avec 14 voix pour et une abstention (Mme Paglia), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2014 du budget principal de la commune.

2 - Approbation du compte administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire

Réuni sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur Mongaret Jean-Pierre, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Nunez Léopold Maire qui se retire au moment du vote.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 au compte administratif :

- en fonctionnement : 352 931.50 euros
- en investissement 6 668.36 euros

Après délibération, avec 10 voix pour et 4 abstentions (M. Mongaret, Chauchot, Mmes Coquet, Paglia), le Conseil Municipal :

** Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,*

** Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*

** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*

** Et arrête les résultats tels que définis dans les comptes administratifs.*

Sur les comptes administratifs figureront les résultats du vote et seront apposées les signatures des conseillers municipaux.

3 - affectation des résultats de l'exercice 2014 – Budget Principal Commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	178 354.06
- un excédent reporté de :	174 577.44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	352 931.50
- un excédent d'investissement de :	6 668.36
- un déficit des restes à réaliser de :	26 041.21
Soit un besoin de financement de :	19 372.85

Après délibération, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mr Chauchot, Mmes Coquet et Paglia), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

<i>Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent</i>	<i>352 931.50</i>
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068)</i>	<i>19 372.85</i>
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	<i>333 558.65</i>
<i>Résultat d'investissement reporté (001) : excédent</i>	<i>6 668.36</i>

4 - Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2014 :

La taxe d'habitation et la taxe foncier bâti à 13,50 %, la taxe Foncier non bâti à 30,97 %.

La commission des finances réunie le 16 mars 2015 propose au Conseil Municipal de maintenir ces taux d'imposition. Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été convenu de ne pas augmenter les taux durant tout le mandat.

Après délibération, avec 14 voix pour et une abstention (Mme Paglia), le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

la taxe d'habitation à 13,50 %

la taxe foncier bâti à 13,50 %

et la taxe foncier non bâti à 30,97 %.

5 - Vote du budget primitif 2015

La commission des finances réunie le 16 mars 2015 propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 présenté.

Il est prévu en fonctionnement en recette et en dépense : 1 035 609.65 €

Il est prévu en investissement en recette et en dépense : 422 006 €

Mr Laplace précise que le montant des charges du personnel est en augmentation mais que cela est compensé par l'augmentation des atténuations de charges pour les contrats aidés. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a nécessité la présence de plus de personnel au quotidien. Il est également à noter qu'un contrat n'a pas été renouvelé. D'après Mr Mongaret la mutualisation pourrait inverser les choses.

Concernant le financement de la construction de l'accueil périscolaire, Mr Lovaty suggère de contracter un emprunt au lieu de faire de l'autofinancement total.

Mr Mongaret constate que la commune a une réserve financière importante et qu'il n'est peut être pas judicieux de faire un emprunt.

Mr Jaboin précise qu'il est bien d'atteindre un certain équilibre en autofinançant le projet mais également en contractant un petit emprunt.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres va se réunir le 7 avril à 10 h en présence de Mme Manzanara de l'ATDA qui étudie le dossier de la construction de l'accueil périscolaire depuis septembre 2014 et que cette réunion est ouverte à tous.

Après délibération, avec 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Paglia) et trois abstentions (Mr Mongaret, Chauchot et Mme Coquet), le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 présenté.

6 - demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière concernant l'aménagement d'un passage piétons lieu dit Les Bourses

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de solliciter une subvention dans le cadre de l'attribution de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière dans le cadre de l'aménagement d'un passage piétons lieu dit Les Bourses.

Une évaluation a été établie par les services de l'équipement pour un montant HT de 2300 € pour notre commune et le même montant pour Cruzier le Vieux.

Après délibération, avec 14 voix pour et une abstention (Mme Paglia), le Conseil Municipal décide d'approuver le devis établi par les services de l'équipement évalué à 2300 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

7 - Transfert de la compétence borne de recharge pour véhicules électriques à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

Considérant l'intérêt de transférer la compétence facultative supplémentaire intitulée « installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à la Communauté d'agglomération afin de lui donner les moyens des actions qu'elle envisage, à savoir : la participation à un appel à projet lancé par l'Etat via l'ADEME, pour assurer le maillage du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques visant à l'implantation de 70 bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département ;

Considérant que ce projet sera porté par le SDE 03 et que cela nécessite, pour ce faire, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à ce syndicat et le transfert de la compétence « installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (préalablement transférée par les communes à la communauté d'agglomération) au SDE 03 ;

Considérant que cette compétence est par ailleurs définie par l'article L 2224-37 du CGCT qui précise qu'elle peut être transférée par les communes.

Après délibération, avec 14 voix pour et une abstention (Mme Paglia), le Conseil Municipal décide d'approuver que la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier soit dotée d'une compétence facultative supplémentaire intitulée « installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

8- Autorisation de vente d'un pavillon du Toit Familial

A la demande de Monsieur le Préfet de l'Allier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce dernier doit se prononcer sur la vente du pavillon locatif social situé 12 Rue des Etelles à Cruzier le Neuf.

Au vu de l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la cession de ce pavillon doit être soumise à consultation de la commune d'implantation du logement locatif social.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession de ce pavillon.

Informations et questions diverses

- ATDA service d'urbanisme

Suite à la création d'un service commun (en droit du sol) à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier qui coûtera 3136 € pour Creuzier le Neuf en 2015, il n'a pas été donné suite à la demande de l'ATDA pour adhérer à la nouvelle compétence urbanisme (le coût d'instruction à l'acte s'élève à 40 euros pour cette année quelque soit l'acte).

- Compromis de vente de la zone commerciale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2014/08-55 du 22 octobre 2014, il a signé le compromis de vente d'une partie de la zone commerciale d'environ 11 000 m² pour la somme de 168 000 €.

L'acquéreur la société BP Transaction s'est engagé :

- à présenter le permis de construire avant le 1^{er} octobre 2015,
- à supporter l'OAP (la commune supervisera cette dernière)
- à faire l'étude de sol et obtenir l'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial.
- à prendre en considération l'ensemble des servitudes sur la zone

Une clause pénale d'un montant de 16 000 euros est incluse sur le compromis pour les deux parties si l'une ou l'autre de celles-ci ne régularise pas l'acte authentique.

Le compromis de vente est à disposition des élus pour lecture.

Mr Lovaty demande de réfléchir au devenir de la station d'épuration située à proximité et d'envisager son déplacement pour un raccordement éventuel à Vichy Rhue au moyen de pompes de relevage. Il est important de prendre contact avec Monsieur le Vice Président Mazal et le service assainissement de VVA pour étudier sérieusement le problème.

- courriers de Mme Getenet

Monsieur le Maire sollicite les élus pour la lecture des courriers du 6 et du 13 février de Mme Getenet.

Monsieur Lovaty souhaite revenir sur le sujet plus tard et informe l'assemblée que la première tranche des travaux d'assainissement de la Route du Bourg devrait s'achever fin avril 2015 et que la seconde tranche d'un montant de 120 000 euros ne sera pas faite dans la foulée car la société est en surcroît de travail mais ceux-ci seront engagés en 2015.

- questions diverses de Monsieur Lovaty transmise en mairie le samedi 21 mars 2015

Réponse de Monsieur le Maire concernant le chemin de la fontaine : ce chemin a été barré par de grosses pierres pour empêcher les acquéreurs d'une parcelle de terrain situé sur ce chemin de stationner une caravane, le terrain étant situé en zone N du PLU cela est interdit.

Mr Lovaty signale la dangerosité du lieu d'emplacement des pierres car elles ne sont pas signalées (mettre des panneaux).

Mr le Maire informe de l'éventuel enlèvement de ces pierres.

Réponse de Monsieur le Maire concernant le courrier de l'association contre la liaison Nord Est Creuzier le Neuf, Creuzier le Vieux, Cusset : il n'est pas fait mention de conflit d'intérêt dans le courrier reçu du Sous Préfet.

Réponse de Monsieur le Maire concernant la question de position personnelle :

Il prend acte de la désolidarisation de Mr Lovaty par rapport à la majorité du conseil municipal.

Ce dernier précise qu'il s'est engagé sur une liste apolitique ; Monsieur le Maire répète que Monsieur Lovaty s'est déclaré être de gauche au lendemain des élections municipales.

Mr Lovaty fait part que les électeurs et les élus ont été dupés suite à la participation de Mr Laplace aux côtés de Mr Laloy aux élections départementales. Réponse de Monsieur le Maire : Thierry Laplace a informé, dans l'intérêt de la commune, de sa participation aux élections départementales aux élus de la majorité lors de la réunion hebdomadaire, à l'unanimité les élus présents l'ont encouragé dans sa démarche.

Concernant les électeurs, ils feront leur choix lors du vote du dimanche 29 mars.

Mr Lovaty a fait part de ces remarques devant l'assemblée, par courrier au président de VVA et par un article sur le quotidien local.

Mr Mongaret informe qu'il a également été sollicité lors de sa mandature mais qu'il n'a pas donné suite par respect pour ses colistiers.

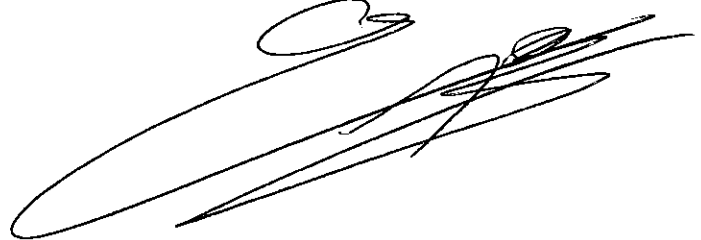
L'ordre du jour étant le budget communal, il aurait été plus avenant de féliciter les élus et le personnel municipal pour l'excellent travail effectué pendant l'année 2014 faisant apparaître un excédent de 178 000 euros nous permettant de confronter l'avenir avec sérénité malgré la baisse des dotations et sans avoir à augmenter les impôts communaux.

Monsieur le Maire informe des problèmes rencontrés avec le site de la commune. Ce dernier a été créé par un étudiant. Il a été décidé de changer de site hébergeur car des problèmes d'intégration des informations et de photos ont été constatés. Les données ont donc été transférées sur le site hébergeur du conseil général qui est gratuit. Des renseignements ont été pris pour la création d'un nouveau site le montant s'élève à 12 000 euros. Il est à noter que le nécessaire est fait pour que tout rentre dans l'ordre.

La séance est levée à 20 h 40.

Pour information : Monsieur le Maire précise qu'à l'avenir il ne sera plus fait étalage dans les comptes rendus des états d'âme ou des problèmes d'égos des élus. Seules les questions concernant le fonctionnement et la gestion de la commune seront insérées, ceci afin d'éviter les feuillets qui s'éternisent sur plusieurs réunions de l'assemblée.

Léopold NUNEZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Léopold NUNEZ printed above it. The signature is fluid and somewhat abstract, with long horizontal strokes and a prominent loop at the end.

annexe 1

Creuzier le neuf le :17/02/2015

Objet : informations complémentaires à apporter au compte rendu du conseil municipal : 21/01/2015.

Monsieur le Maire,

Après lecture du dernier cité, veuillez prendre en compte les différentes remarques pour modifications à savoir :

- 1) vous demandez à jp Mongaret de se porter médiateur auprès des CATM avec lettre jointe. Nous regrettons mais ce sujet n'a jamais été abordé en conseil et donc ne devrait pas figurer sur ce CR et surtout avec le courrier joint. Merci de faire le rectificatif sur le prochain CR de conseil et joindre la lettre de réponse à ce sujet.
- 2) Délibération N°1 pour demande de subvention au CG concernant la construction d'un accueil Périscolaire. Préciser que nous ne sommes pas contre le principe du projet, mais nous votons contre cette délibération pour les raisons citées (projet non étudié et sans montage financier précis)
- 3) CR de la commission aménagement, environnement.... Noter l'intervention de Michel Chauchot et joindre le texte en annexe.
- 4) Aménagements de sécurité : Passage pour piétons aux Bourses. Des contacts sont pris avec Creuzier le Vieux.... "Rajouter pour la réalisation de ce projet"
- 5) Comme cela a été demandé lors des derniers conseils municipaux, merci de mettre les noms des élus qui votent contre ou s'abstiennent lors des prises de décisions pour les délibérations ou autres débats.

Merci de bien vouloir prendre en compte toutes ces remarques qui doivent refléter la réalité des débats lors des conseils municipaux.

LES ELUS D'OPPOSITION. E COQUET, M CHAUCHOT, JP MONGARET

Nb : Intervention de M Chauchot en annexe

REFLEXIONS d'après COMMISSION « TRAVAUX » DU 07.01.2015

Bonne réunion de travail de 2 heures, dans un climat serein, et avec une écoute véritable et des échanges vrais . (INFOS : oubli ACCESSIBILITÉ)

Quelques constats :

1. Beaucoup d'informations, peu de décisions : la commission n'a pas émis d'avis sur la plupart des points discutés
2. Certaines de mes suggestions n'ont été ni discutées, ni prises en compte, même les plus évidentes :
 - Raccordement du presbytère au réseau (partie privée)
 - Rambarde arrière église (sécurité, signalement officiel de l'architecte)
 - Isolation et plafond école maternelle
3. L'impression de n'être pas compris sur certains sujets :
 - La nécessité d'un entretien réel de la voirie : ce que vous annoncez pour 2015 représente d'après vos chiffres 247 ml de voirie goudronnée ! sur 20445 ml existants !!! C'est insuffisant ...
 - La préparation des dossiers de consultation et le suivi des travaux demande une compétence technique que nous n'avons pas ! (le dossier donne aux entreprises le descriptif des travaux à faire, ce ne sont pas les entreprises qui décident ce qu'il faut faire !)
 - Les aménagements de sécurité : 3 en cause ...
 - Passage piéton aux Bourses (sécurisation): petit chantier partagé avec CRleVx, petite dépense 2 300€
 - BOST : en attente effectivement
 - LES GADONS : effectivement cher (entre panneaux aggro >>> moindre participation CG) mais subventions à étudier : VVA au titre sécurité, amendes de police)

Mais la vraie raison ??? C'est votre position par rapport à la déviation... parce que pour vous ça empêche ?

C'est la sécurité des personnes et surtout des enfants qui est en cause ... là, il y a une grande responsabilité ...

D'un point de vue financier, les choses doivent s'étudier : le dossier lui-même, les possibilités du budget 2015... c'est un problème de voirie : donc lien budgétaire avec les autres chantiers de voirie
4. Autres sujets à approfondir :
 - point tri
 - Eclairage public : aménagement des hameaux : est-ce le début d'une politique générale, qui peut se défendre ? >>> étude d'ensemble et programmation (coût d'installation, frais de fonctionnement) >>> c'est plutôt ceux-là qu'il faut limiter
 - Centre d'accueil (déjà discuté à l'ordre du jour de ce conseil)

30 JAN 2015
COURNIER PANSIV

Creuzier le neuf le :30/01/2015

Mongaret jean pierre
11 rue des raduriers
03300 Creuzier le Neuf

Annexe 1 B

objet : Réponse au courrier réf :LN/SD/01/15 (concernant le C A T M)

Monsieur le Maire ,

Tout d'abord, je suis extrêmement surpris de ce courrier à large diffusion sans m'en avoir parlé au paravant .

Effectivement, lors de mon dernier mandat de Maire, l'équipe Municipale avait de très bonnes relations avec les C A T M comme avec toutes les autres associations mais particulièrement avec celle-ci par respect des anciens Combattants.

Depuis les Cérémonies du 8 Mai et surtout celle du 11 Novembre dernier, avec 2 commémorations dans la Commune de Creuzier le Neuf dont une organisée par la Mairie, l'autre par les C A T M à 1 heure d'intervalle et surtout pas de défilé conjointement avec la commune de Bost (celles-ci existant depuis plus de 50 ans). Nous n'avons pu que constater avec regrets , par les différents courriers d'échanges, que les relations s'étaient fortement dégradées entre la Mairie et cette association.

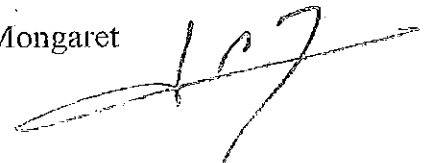
Par ce courrier, tu me demandes de me porter Médiateur, afin de renouer le dialogue avec l'association pour organiser à nouveau et ensemble les cérémonies à venir.

Après en avoir informé les colistiers de l'opposition, je suis au regret de refuser ce rôle compte tenu de cette situation . Il me paraît plus logique que ce soit au Maire en place de trouver une solution afin de rétablir un dialogue .

En souhaitant qu'une concertation de bon sens se rétablisse entre vous afin d'organiser à nouveau les cérémonies comme les années précédentes .

Je te prie d'agréer mes sincères salutations

J P Mongaret



Nb : copie aux conseillers municipaux et au président de l'association.

Annexe 2

Creuzier le neuf le :24/03/2015

Monsieur le Maire,

Objet : Conseil municipal du 24 mars concernant le budget, CA 2014 et BP 2015.

.Tout d'abord je voudrais apporter une modification sur le CR de la commission finances du 16 mars sur l'avis du BP 2015 où je me suis abstenu et non donné un avis favorable.

.Quelques réflexions après analyse des documents du CA2014 et BP 2015.

.Pour le CA de l'année 2014 :

.fonctionnement : pas de faits marquants au niveau des recettes, avec des dépenses du même ordre que les autres années (540K€/2014, 560K€/2013, 545K€/2012)

.investissements : très faibles par rapport au budget prévisionnel 2014 voté à 270K€ et vous en avez réalisés que seulement environ 65 K€, c'est pour cela que l'on s'abstiendra pour le compte administratif.

.pour le BP de l'année 2015 :

.Fonctionnement :

.Dépenses : les prévisions sont du même ordre que les autres années, avec des réserves financières (>150K€) et une trésorerie >350K€, qui vous ont été laissées lors du dernier budget 2014, ce qui vous permettra de réaliser de l'autofinancement dans les projets. Attention au niveau des charges de personnels qui augmentent, sachant que la commune est déjà au dessus de la moyenne départementale.

.Recettes : pas trop d'impact dans les différentes subventions cette année.

.Investissements :

.Vous avez bien intégré 50K€ de voiries (somme nécessaire pour l'entretien de son état) et vous avez bien pris en compte l'aménagement piétons au niveau des Bourses.

Par contre au niveau accueil périscolaire, nous ne sommes pas contre le principe de réalisation, mais nous nous abstiendrons pour ce projet non étudié et réalisé dans la précipitation.

.Les élus d'opposition : Mme Coquet, Mrs Chauchot et Mongaret.

NB :document à annexer au conseil municipal